

LES ENCOMBRANTS

Mesdames et Messieurs

La collecte des "encombrants" est soumise à une réglementation locale.
Le prochain passage est programmé à la date du 29 septembre prochain.
Par ailleurs, les textes nationaux applicables interdisent formellement le dépôt dans l'espace public d'objets destinés à être jetés (c'est puni d'une contravention de 3^e classe).
Le (ou les) propriétaire(s) des meubles et cartons d'emballage actuellement présents à l'entrée du bâtiment sont donc invités à trouver une solution adaptée (dépôt dans une dénicherie par exemple).

Merci de votre attention.
La Mairie